

POUR LA CREATION ET LA CROISSANCE D'ENTREPRISES INNOVANTES

Octroi d'un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle.

POURQUOI ?

Renforcer les fonds propres de l'entreprise en création (0 à 3 ans) ou en phase de développement (plus de 3 ans).

POUR QUI ?

Créateurs et chefs d'entreprises innovantes, sur l'Allier, le Puy de Dôme, le Cantal et la Haute Loire, dans les domaines suivants:

- innovations technologiques dans les biotechnologies, les TIC et les sciences de l'ingénieur,
- innovations d'usage dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises et des TIC.

COMMENT ?

► **Examen de l'éligibilité** : le Comité Innovergne examine et valide l'éligibilité de votre projet (caractère innovant). L'innovation prise en compte dans le cadre d'AT2I+ peut se définir sous l'angle des avancées technologiques (dans le domaine des biotechnologies, des TIC, des sciences de l'ingénieur), et/ou sous l'angle de la nouveauté, de la différenciation vis-à-vis de la concurrence nationale et internationale, et de l'originalité des solutions proposées (caractéristiques de l'offre, business model, modalités de commercialisation ou de réalisation de l'offre).

► **Octroi d'un prêt d'honneur** : le Comité d'engagement Financier AT2I+ décide de l'octroi d'un prêt d'honneur et de ses modalités :

- Prêt personnel au créateur,
(inscrit en fonds propres ou comptes courants d'associés)
- Montant : 10.000 € à 40.000 € par porteur de projet, sans intérêt ni garantie personnelle,
- Durée de remboursement : 5 ans (remboursement mensuel),
- Différé de remboursement possible jusqu'à 12 mois,

► **Suivi / parrainage** :

- Un suivi de l'activité est assuré pendant la durée de remboursement du prêt d'honneur,
- Un parrain (*chef d'entreprise, cadre dirigeant, ...*) pourra être désigné pour rencontrer régulièrement le créateur et contribuer à la réussite de l'entreprise, à son intégration dans l'environnement local et régional et à son développement.

Membres
fondateurs de
la Plateforme :



Contacts : AT2I+ – Alain BRASSEUR – Pascal GAUTIER - Tél 04.73.60.46.37 – industrie@auvergne.cci.fr

Partenaires
financeurs du fonds
de prêt « AT2I+ » :



La Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation – Fonds de prêts « Auvergne Transmission » est cofinancée par l'Union européenne et le Conseil régional. L'Europe s'engage en Auvergne avec le Fonds européen de développement régional - JEREMIE